

1re SÉANCE PLÉNIÈRE

QUARANTE ET UNIÈME SESSION

Mardi 16 septembre 1986
à 11 h 5

Président provisoire : M. Jaime DE PINIÉS (Espagne)

Président : M. Humayun Rasheed CHOUDHURY (Bangladesh)

A/41/PV.1

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation espagnole

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : Je déclare ouverte la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation en application de l'article 62 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, je propose, en ce troisième mardi de septembre, que nous observions la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67, du 30 novembre 1981, consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix au sein des nations et entre les nations et les peuples. La Journée internationale de la paix a une signification particulière cette année où les peuples du monde entier s'unissent pour célébrer l'Année internationale de la paix. Cette année les peuples du monde ont fait preuve d'un intérêt croissant pour la paix et ont donné la preuve de leur attachement à la paix. L'Organisation des Nations Unies reste le centre d'harmonisation des efforts en faveur de la paix conformément à sa Charte. Aujourd'hui plus que jamais, un très grand nombre de personnes s'unissent à nous alors que nous réfléchissons pendant une minute à la signification de la paix dans le monde actuel.

3. J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

4. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : Conformément à la pratique établie, et en ma qualité de président provisoire de l'Assemblée, je voudrais vous livrer quelques brèves réflexions en guise d'introduction à cette quarante et unième session de l'Assemblée générale.

5. Je tiens avant tout à remercier tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de l'honneur qu'ils ont conféré à mon pays en élisant M. Jaime de Piniés à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale.

6. Cette session de l'Assemblée, dont les travaux ont été achevés hier, a été un événement d'une très grande importance dans la vie de l'Organisation. Dans le cadre du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons vu accourir un nombre de chefs d'État et de gouvernement et d'envoyés spéciaux sans précédent dans l'histoire de l'Organisation. Ce fait a démontré l'importance que tous les États accordent à l'Organisation et à son rôle exceptionnel en tant qu'instance internationale de rencontre et de dialogue.

7. Le quarantième anniversaire a été également l'occasion d'effectuer un sérieux travail de réflexion et d'évaluation des réalisations et des carences de l'Organisation. Bien que nous ne puissions pas oublier les échecs et les insuffisances existantes, qui se sont manifestés au moment de l'anniversaire même par l'impossibilité de se mettre d'accord sur une déclaration finale, la nécessité de l'Organisation des Nations Unies a été réaffirmée. La récapitulation des travaux qu'elle a réalisés a souligné l'existence d'un résultat final positif dans de nombreux domaines : absence de conflit généralisé, amortissement ou atténuation des crises, travail réalisé par les forces de maintien de la paix de l'Organisation, progrès en matière des droits de l'homme, avec les jalons de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et des deux Pactes de 1966¹, aide aux réfugiés par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'événement historique majeur de la décolonisation, qui a assuré l'universalisme actuel, l'aide au développement économique et social des peuples, la réglementation du droit international, la coopération entre les organismes spécialisés en matière d'hygiène, d'éducation, de transport, de télécommunications, etc. : la détermination, enfin, d'une problématique mondiale.

8. La quarantième session de l'Assemblée générale a également été le cadre d'événements marquants, comme la treizième session extraordinaire, consacrée à la situation économique critique en Afrique, tenue du 27 mai au 1er juin de cette année; l'adoption par consensus, aussi bien par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, de deux résolutions condamnant le terrorisme sous toutes ses formes – résolution 40/61 et résolution 579 (1985), respectivement – et la convocation, en 1987, d'une Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues – résolution 40/122. La quarantième session a aussi vu la reprise du dialogue entre l'Union soviétique et les États-Unis avec, en novembre, et pour la première fois depuis plusieurs années, une réunion des dirigeants de ces deux pays au plus haut niveau.

9. Tous ces faits positifs ne doivent cependant pas nous faire oublier la période difficile que traversent aussi bien la communauté internationale que l'Organisation elle-même. Voilà pourquoi la présente session de l'Assemblée générale doit faire des efforts énergiques pour favoriser une relance.

10. La situation internationale est caractérisée par une stagnation généralisée. Les signes prometteurs de détente entre les superpuissances s'accompagnent d'une réticence apparemment difficile à surmonter. On n'a pas enregistré de progrès substantiels dans les principaux domaines de conflit ou de friction : Moyen-Orient, Iran et Iraq, Afghanistan, Kampuchea, Amérique centrale, Malvinas, Sahara, Chypre, Namibie. Les droits de l'homme continuent d'être violés dans de nombreuses régions du monde et, en dépit des protestations de l'ensemble de la population et de la condamnation mondiale, le Gouvernement de Pretoria s'entête dans le maintien d'un régime fondé sur la discrimination raciale institutionnalisée. La crise économique, qui ne s'est atténuée que dans quelques pays, persiste, aggravant encore le problème de la dette des pays en développement et rendant plus difficile la tâche inéluctable de démocratisation politique entreprise par plusieurs des gouvernements de ces pays. La persistance de la crise gêne également le travail primordial auquel nous nous

/...

sommes tous attelés : éliminer les inégalités économiques qui existent entre certains pays. Enfin, le terrorisme est loin d'avoir été vaincu, comme le montrent les événements tragiques de Karachi, Istanbul ou Paris.

11. En ce qui concerne plus directement les Nations Unies, la situation critique dans laquelle se trouve le multilatéralisme – situation qui traduit le manque de confiance évident d'importants secteurs de l'opinion publique mondiale dans le multilatéralisme et qui se reflète dans la dure réalité de la crise financière de l'Organisation – constitue pour l'Assemblée un nouveau défi exigeant de cette assemblée habileté, persévérance et imagination.

12. En dépit de toutes ces difficultés, je suis convaincu que nous saurons nous montrer à la hauteur des circonstances et obtenir quelques résultats positifs à l'issue de cette quarante et unième session de l'Assemblée générale. Pour y parvenir, j'aimerais, sans toutefois entrer dans le détail, faire quelques suggestions.

13. Premièrement, l'Assemblée devrait s'attacher surtout aux questions dans lesquelles la coopération internationale est possible, reléguant au second plan les domaines où les affrontements sont inévitables. Nous devrions nous attacher à étendre les domaines de convergences et, en ce qui concerne les divergences, ne pas nous contenter de refléter purement et simplement les divisions internationales; nous devrions également faire preuve d'ambition et appuyer et dynamiser toutes les options, réelles ou potentielles, pour surmonter pacifiquement ces divergences.

14. Deuxièmement, l'élargissement des domaines de convergences invite sans aucun doute à la modestie et au réalisme, mais ne doit pas nous faire renoncer à une ferme volonté de changement dans les relations internationales. Il s'agirait plutôt de faire des progrès graduels dont les limitations seraient plus que compensées par l'appui d'un solide consensus international. Ce consensus peut parfois être considéré comme empêchant toute possibilité d'accord; mais si les États Membres font preuve de la volonté politique nécessaire, il faut aussi voir dans le consensus un véritable compromis entre des points de vue distincts qui renoncent à s'affirmer pleinement.

15. Troisièmement, l'appui aux instances existantes de négociation, telles que le processus de Contadora en Amérique centrale, et aux efforts diplomatiques d'un Secrétaire général aussi habile et compétent que M. Pérez de Cuéllar, dans les domaines de conflit comme celui entre l'Iran et l'Iraq, Chypre, le Sahara et l'Afghanistan, devrait l'emporter sur les tentatives de condamnations unilatérales et la rhétorique. Il est extrêmement important pour nous tous que le dialogue entre les deux superpuissances débouche à Genève sur un accord global de désarmement. Pareil accord revêtirait la plus grande importance historique et pourrait contribuer de manière décisive à l'instauration du climat de détente auquel nous aspirons tant. La Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, prélude à la nouvelle réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit avoir lieu à Vienne cette année, est sur le point de s'achever avec succès et j'espère sincèrement qu'une nouvelle réunion au sommet Reagan-Gorbatchev menant à une conclusion satisfaisante des négociations de Genève aura lieu cette année.

/...

16. Quatrièmement, s'il est un sujet qui retient actuellement l'attention du monde, c'est sans aucun doute le processus actuellement en cours en Afrique du Sud où la population noire et métisse s'est soulevée contre un système intolérable qui viole de manière flagrante la dignité humaine : l'apartheid. Je suis convaincu que l'Assemblée générale saura répondre aux préoccupations de l'opinion mondiale et décidera de maintenir et de renforcer les pressions exercées sur les autorités de Pretoria pour les contraindre à démanteler rapidement le régime d'apartheid. La lutte contre ce système de discrimination raciale en Afrique du Sud est sans aucun doute la pierre de touche des activités prioritaires de l'Organisation en matière de droits de l'homme, lesquelles, j'en suis certain, se poursuivront cette année avec une intensité renouvelée.

17. Cinquièmement, la crise financière de l'Organisation devra sans aucun doute occuper une bonne partie de notre temps au cours des prochains débats. Bien que nous soyons ici confrontés à l'élément le plus tangible, peut-être, des problèmes et des difficultés de l'Organisation, nous ne devons pas oublier que c'est là une occasion exceptionnelle de réformer et d'améliorer une institution dont l'efficacité pourrait être considérablement renforcée.

18. Pour mener à bien toutes les activités que je viens de mentionner – s'attacher à la coopération, élargir le consensus, appuyer les efforts de négociation, lutter contre l'apartheid et pour les droits de l'homme, effectuer la réforme dictée par la crise financière –, il faut pouvoir compter sur la volonté politique de tous les États Membres. Je puis vous assurer, comme l'a indiqué le chef du Gouvernement espagnol à la 10^e séance de la quarantième session de l'Assemblée générale, que "le peuple et le Gouvernement espagnols n'épargneront aucun effort dans cette entreprise que nous estimons commune" Nations Unies. En guise de preuve de l'intérêt que nous portons à l'Organisation, Sa Majesté Juan Carlos I^{er}, roi d'Espagne, participera la semaine prochaine au débat général.

19. Il ne me reste plus qu'à souhaiter à tous plein succès dans vos travaux.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

20. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, inviter les membres de l'Assemblée générale à porter leur attention sur le document A/41/610, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que deux États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, au sens de l'Article 19 de la Charte. Je voudrais rappeler aux délégation que conformément audit Article 19 :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

/...

Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la quarante et unième session de l'Assemblée générale : a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

21. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, constitue, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. Par conséquent, je propose que, pour la quarantième et unième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des États Membres suivants : Bahamas, Chine, États-Unis d'Amérique, Fidji, Ghana, Pays-Bas, Rwanda, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela. Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé (décision 41/301).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Élection du président de l'Assemblée générale

22. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'espagnol) : J'invite à présent les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

23. Puis-je rappeler que, aux termes du paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de la quarante et unième session doit être choisi parmi les représentants du Groupe des États d'Asie. À cet égard, j'ai été informé par le Président de ce groupe que le Groupe appuyait la candidature de M. Humayun Rasheed Choudhury, du Bangladesh, à la présidence de l'Assemblée générale.

24. Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur de l'Assemblée générale, je déclare donc M. Humayun Rasheed Choudhury élu président par acclamation à la quarante et unième session de l'Assemblée générale (décision 41/302).

25. Je lui présente mes sincères félicitations et je l'invite à assumer la présidence.

M. Choudhury (Bangladesh) prend la présidence.

Allocution de M. Humayun Rasheed Choudhury, Président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale

26. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : La commémoration, l'an dernier, du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des

/...

Nations Unies a été l'occasion de réjouissances, mais aussi d'une réflexion lucide. Par son thème central, "Les Nations Unies pour un monde meilleur", cette session commémorative a exprimé avec éloquence ce que l'humanité attend de l'Organisation mondiale.

27. La Charte des Nations Unies, fruit des affres de la guerre, traduisait une noble vision. Elle appelait à créer un monde sans guerre, un monde libéré de la faim, dans lequel l'humanité puisse vivre dans la paix et la dignité. Elle marquait un changement radical par rapport aux normes qui avaient régi jusque-là les relations internationales. La notion de relations entre États s'en trouvait foncièrement transformée. Pour la première fois peut-être dans l'histoire, on envisageait d'aborder collectivement les problèmes de la faim, de la malnutrition, de la maladie et de l'analphabétisme. Voilà que ces problèmes devenaient un souci mondial commun à tous.

28. C'est ce souci commun de paix et de progrès qui nous a tous rassemblés ici, comme il en avait rassemblé d'autres avant nous toutes les années précédentes. Nous espérons de tout coeur que la présente session contribuera à la réalisation des principes et des objectifs inscrits dans la Charte. Je vous suis profondément reconnaissant de l'honneur insigne que vous avez fait au Bangladesh et à moi-même en m'élisant pour présider aux délibérations de l'Assemblée. J'y vois un hommage rendu à mon pays – au rôle joué par le Bangladesh depuis son accession à l'indépendance pour défendre les nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies et se faire le champion de la conciliation et de la coopération pour instaurer paix et compréhension entre les nations. Je m'engage à tout mettre en oeuvre afin de me montrer digne de la confiance que vous avez placée en moi.

29. Je voudrais, à ce stade, rendre un hommage mérité à mon éminent prédécesseur, M. Jaime de Piniés, de l'Espagne, qui a si remarquablement présidé l'Assemblée générale au cours de la session du quarantième anniversaire de l'Organisation. La compétence, le savoir-faire et la grande expérience dont il a fait preuve à cette occasion constituent un modèle qu'il me sera difficile d'égaler.

30. Depuis son entrée en fonctions, le Secrétaire général sert l'Organisation internationale avec un grand dévouement et une grande intégrité. Sa contribution à la cause de la paix et de la sécurité internationales et du développement économique et social lui a valu l'admiration de toute la communauté internationale. Je sais que je peux pleinement compter sur ses conseils et son soutien dans l'accomplissement de ma tâche de président de la présente session de l'Assemblée.

31. Au cours des années, la vision des fondateurs de l'Organisation est toujours restée claire, que ce soit face aux conflits et aux tensions qui continuent de régner au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique centrale ou à la négation des droits de l'homme fondamentaux de millions de personnes en Afrique du Sud et en Namibie par le régime raciste de Pretoria. C'est cette vision même qui fait obligation à l'Assemblée de prendre, sur-le-champ, des mesures audacieuses et décisives pour mettre fin à l'exécrable système d'apartheid et trouver une solution juste et durable aux problèmes du Moyen-Orient et de la Palestine.

/...

32. Partout, les pauvres et les déshérités continuent à espérer que l'Organisation des Nations Unies les aidera et les appuiera dans leur lutte contre l'analphabétisme, la faim et la maladie. Le fait est que l'Organisation des Nations Unies reste la seule organisation jouissant de la confiance de la communauté mondiale, capable de s'attaquer aux questions vitales du désarmement, des droits de l'homme et de la création d'un environnement où chaque nation, grande ou petite, riche ou pauvre, pourra poursuivre ses objectifs nationaux dans la paix et la sécurité. On attend aussi de plus en plus du système des Nations Unies qu'il s'engage plus directement et plus concrètement dans la recherche de solutions aux nouveaux problèmes posés par l'abus de la drogue et par le terrorisme sous toutes ses formes, qui prennent aujourd'hui des proportions sans précédent et sèment la mort et le malheur dans le monde entier.

33. Je me demande souvent si l'on n'exagère pas parfois les échecs et les insuffisances de l'Organisation. On ne saurait nier que l'Organisation a acquis au fil des ans la capacité de faire face aux besoins et aux exigences d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant. Elle a aidé à façonner le monde que nous connaissons aujourd'hui en contribuant au processus de décolonisation, en encourageant la coopération internationale et en insistant sur une approche globale de la solution des problèmes. L'Organisation a permis de dégager des optiques et des préoccupations nouvelles et a élaboré des mécanismes pour traiter des nombreuses questions ardues qui se posent à notre époque dans le domaine de la technologie, de la science et du droit international.

34. Un apport important de l'Organisation mondiale durant la période qui a suivi la guerre a été la promotion du multilatéralisme et de la coopération économique internationale. Le rôle d'appui capital joué par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et autres organes dans le développement économique et social de nombreux pays est vivement apprécié. Comment, moi qui suis du Bangladesh, pourrais-je jamais oublier la contribution des opérations de secours des Nations Unies au Bangladesh à la reconstruction de mon pays juste après son accession à l'indépendance?

35. La présente session de l'Assemblée générale doit permettre de rétablir la confiance en l'Organisation des Nations Unies et en son aptitude à traiter rapidement et efficacement des diverses questions et problèmes qui se posent sur le plan international. Il semble qu'il y ait eu ces dernières années une perte de confiance en l'Organisation elle-même. Ses Membres, qui se sont multipliés et diversifiés au cours des années, ont des idées et des priorités différentes quant à son rôle et à ses buts et quant aux moyens d'atteindre ses objectifs. Certains de ces problèmes existent depuis longtemps, tandis que d'autres sont d'origine récente. L'impression générale est toutefois que l'Organisation aujourd'hui a besoin d'être revitalisée à différents égards pour être mieux à même de répondre aux priorités d'un monde en mutation.

36. Une des questions qui retiendront en priorité l'attention de l'Assemblée cette année est celle de la crise financière que connaît l'Organisation. Cette crise, si on la laisse persister, peut paralyser l'Organisation à jamais. La question a certes plusieurs dimensions, mais je ne vois pas pourquoi, étant donné notre attachement à l'Organisation, nous ne pourrions arriver à un consensus. Il y a lieu, sans aucun doute, de réduire les gaspillages bureaucratiques, de réorienter les dépenses vers des domaines prioritaires et,

/...

en général, de rationaliser l'administration pour améliorer le fonctionnement et assainir la gestion financière de l'Organisation mondiale. Le Secrétaire général a déjà pris un certain nombre de mesures à cet égard, mais il reste beaucoup à faire, et beaucoup plus doit être fait.

37. Attachons-nous très sérieusement à l'étude de cette question pour surmonter la crise durant la présente session. Mes services sont à l'entière disposition des États Membres.

38. À cette présente session, l'Assemblée sera saisie d'une question extrêmement importante – liée également à la crise financière – en ce sens qu'elle sera appelée à examiner le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et d'y donner suite. Le Groupe des 18 a élaboré des recommandations de caractère très divers et ayant des incidences très vastes. Je demande instamment aux délégations d'étudier les recommandations à fond et de prendre ensemble des mesures par consensus. Je suis convaincu qu'une amélioration générale de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies accroîtrait encore sa capacité d'atteindre les buts et d'appliquer les principes de la Charte et contribuerait ainsi à renforcer son aptitude à traiter efficacement des problèmes politiques, économiques et sociaux. Je saisis cette occasion pour féliciter le Groupe de son travail substantiel. Je suis persuadé que l'Assemblée, lorsqu'elle prendra une décision sur le rapport du Groupe [A/41/49], tiendra dûment compte du fait que, dans l'accomplissement de ses travaux et dans ses recommandations, le Groupe a pleinement respecté les principes et les dispositions de la Charte.

39. Étant donné l'importance du sujet et le vif intérêt manifesté par les États Membres à cet égard, je souhaite que l'Assemblée générale aborde l'examen du rapport au début de la session afin de pouvoir lui accorder l'attention qu'il mérite et lui donner suite en temps opportun.

40. Toute tentative de revitaliser l'Organisation des Nations Unies est vouée à l'échec si l'on ne renforce pas le rôle du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Cabinet du Secrétaire général. Individuellement et collectivement, ils constituent les instruments essentiels dont dispose l'Organisation mondiale pour traiter des problèmes de la paix et de la sécurité ainsi que du développement économique et social. Or, il semble qu'au cours des dernières années le Conseil de sécurité soit devenu un simple organe de délibération. Pour effacer cette impression, nous devons élaborer des moyens pratiques de nature à permettre au Conseil d'agir avec célérité et efficacité en temps de crise.

41. Les forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont un agent important du Conseil de sécurité. L'intérêt et le bien-fondé de ces forces pour le maintien de la paix et de la sécurité à travers le monde se trouvent sans cesse confirmés. Je pense que les opérations de maintien de la paix devraient bénéficier d'un appui sans faille de notre part, tant sur le plan des principes que sur le plan matériel. Je saisis cette occasion de rendre hommage aux centaines de casques bleus déployés dans tout le monde pour leur dévouement, leur sens des responsabilités et leurs valeureux sacrifices.

/...

42. L'Assemblée générale est l'unique instance où toutes les questions peuvent être examinées par tous les pays du monde, indépendamment de leur taille et de leur importance. Il importe donc au plus haut point que nous organisions nos travaux de manière à garantir des débats constructifs, utiles et cohérents sur les questions en vue de parvenir à l'adoption de décisions pratiques et applicables. Nous devrions envisager sérieusement de réduire le nombre et, peut-être, la longueur des résolutions adoptées par l'Assemblée. Je suggère également de reprendre une proposition antérieure visant à ce que le Président de l'Assemblée et les présidents des grandes commissions pour une session soient désignés par leurs groupes régionaux respectifs avant la clôture des travaux de la session précédente.

43. Nous pourrions également envisager de réduire les quorums exigés pour l'ouverture des séances plénières et de celles des grandes commissions, pour les ramener à un quart et un cinquième, respectivement, de la totalité des membres, étant entendu que toutes les décisions continueraient d'être prises à la majorité. On pourrait regrouper les points de l'ordre du jour se rapportant à un même thème, tant pour l'Assemblée générale que pour les grandes commissions, et éliminer de l'ordre du jour ceux des points qui ont cessé d'être pertinents, afin d'utiliser au mieux le temps disponible pour chaque session. Les grandes commissions, et peut-être même la plénière, pourraient essayer d'examiner tous les deux ans les questions qui relèvent de leur compétence, comme le fait déjà la Deuxième Commission. Le délai annoncé pour la clôture de la liste des orateurs devrait être strictement respecté. Il faudrait en outre que le nombre et la longueur des documents restent dans des limites raisonnables. Par ailleurs, je me propose de suivre l'exemple de mon prédécesseur, en veillant à l'ouverture ponctuelle des séances plénières et des séances des grandes commissions.

44. J'invite instamment l'Assemblée générale à rompre délibérément avec le passé, en s'efforçant notamment de revoir ses méthodes de travail. Nul ne nous oblige, en effet, à adopter à chaque session des centaines de résolutions. Nul n'a décrété non plus que nous devons chaque année produire des montagnes de documents que personne ne saurait intégralement lire, encore moins assimiler ou utiliser pour prendre une décision. Ne pourrions-nous pas assigner au débat général un objectif précis? Devons-nous continuer de nous comporter comme si l'adoption d'une résolution nous libérait de toute responsabilité supplémentaire à l'égard de la question qui en est l'objet?

45. Le Secrétaire général, qui, théoriquement, est investi de vastes responsabilités, ne dispose en pratique que de pouvoirs et de ressources limités. Pour nombre de questions et problèmes d'intérêt vital, son autorité morale considérable, sa position unique et sa stature peuvent être exploitées avec profit. Il faut donc renforcer son rôle et ses fonctions. Et de plus en plus, le Cabinet du Secrétaire général doit servir de système d'alerte avancée.

46. Le rôle du Secrétaire général, qui est le coordonnateur de l'ensemble des organismes des Nations Unies, revêt une importance particulière dans le contexte de l'intérêt accru porté à l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies. Il faudra renforcer et, le cas échéant, redresser le mécanisme de coordination existant pour en accroître l'efficacité.

/...

47. L'humanité fonde beaucoup de ses plus grands espoirs sur le progrès économique et social, lequel doit demeurer un objectif essentiel du système des Nations Unies. C'est à cause des Nations Unies que la communauté mondiale privilégie aujourd'hui le développement qui, en dernière analyse, doit signifier une qualité de vie acceptable pour tous les être humains qui peuplent ce monde interdépendant.

48. Il est indéniable que, depuis quelque temps déjà, l'économie mondiale fonctionne d'une façon inégale et peu satisfaisante. Nous assistons à des transformations économiques d'une telle ampleur et d'une telle complexité qu'aucun pays ne peut s'y adapter seul. Il est de plus en plus clair que les questions économiques, financières et monétaires et les questions liées au commerce et au développement sont tellement imbriquées et revêtent une telle importance politique et sociale qu'elles ne peuvent être traitées efficacement que dans un contexte politique plus vaste.

49. Le niveau de la dette dans le monde a des incidences graves pour la survie des pays en développement et préoccupe au plus haut point la communauté internationale. Je suis persuadé que c'est sur la base d'une meilleure compréhension des besoins de développement des pays en développement et de l'instauration d'un climat international favorable à leur développement accéléré qu'il faudra rechercher la solution.

50. Le plus important et le plus complexe peut-être des problèmes de notre temps, et celui qui influera profondément sur l'avenir, est la question des droits de l'homme, qui touche chacun. Les progrès accomplis depuis le début du siècle et surtout depuis la création de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion et la protection des droits de l'homme n'ont pas de précédents dans l'histoire de l'humanité. La tâche qui attend maintenant la communauté internationale est d'assurer que les normes universellement admises soient observées partout dans le monde et que les droits de l'homme et libertés fondamentales de chaque individu soient respectés, en théorie et en pratique.

51. Certes, l'Organisation des Nations Unies est essentiellement une organisation regroupant des gouvernements mais, en dernière analyse, elle tient son mandat des peuples du monde et son succès dépend finalement de leur appui et de l'intérêt qu'ils portent à son fonctionnement.

52. En ce moment même, alors que nous nous trouvons au milieu du luxe de cette ville scintillante qu'est New York, beaucoup d'entre nous sont, par le coeur et la pensée, auprès de nos compatriotes dans des régions où la pauvreté et le dénuement sont le lot quotidien. Ce sont précisément les aspirations de ces populations qu'incarne l'Organisation des Nations Unies. Considérons par exemple ma circonscription de Sylhet, située dans un coin perdu du Bangladesh. En certains endroits, on dirait que le temps s'y est presque arrêté. Alors que le monde avance à grands pas vers le XXI^e siècle, on a peine à croire dans cette région que nous sommes au XX^e siècle.

53. Beaucoup d'entre vous pourraient tenir les mêmes propos. Ce sont les espoirs et les espérances des populations que nous représentons tous dans cette enceinte qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. À leurs yeux, l'Organisation des Nations Unies est la tribune où leurs représentants peuvent

/...

se faire l'écho de leurs plaintes et où les nations peuvent leur prêter une oreille attentive. C'est sur ces populations que les organisations non gouvernementales et les institutions bénévoles privées concentrent leurs efforts. Nous devons tous, par conséquent, être profondément reconnaissants à ces organisations du rôle édifiant et digne d'éloges qui est le leur.

54. Dans le monde d'aujourd'hui, les frontières des États ne se définissent plus uniquement par des paramètres physiques. L'interdépendance qui lie les États a élargi leurs frontières au-delà des limites géographiques, ce qui est particulièrement le cas des superpuissances. La supériorité écrasante de ces dernières sur les plans économique, technologique et militaire dépasse très largement leurs frontières géographiques, au point qu'elles sont quasiment voisines de chacun des pays du monde. Les relations entre les superpuissances nous touchent tous et, partant, revêtent une importance particulière. La paix mondiale repose sur l'idée qu'elles se font l'une de l'autre et sur les relations qu'elles entretiennent. Nous avons tous, les uns et les autres, intérêt à faire en sorte que ces grandes puissances s'abstiennent d'entrer en conflit, directement ou par États interposés. Je ne doute pas que les dirigeants des superpuissances aient conscience de leurs responsabilités en ce qui concerne l'avenir de l'humanité. Qu'ils soient assurés de notre soutien dans leur recherche de la paix et de la stabilité et qu'eux-mêmes nous assurent de leur appui dans nos efforts communs vers la liberté, la sécurité et le développement.

55. Nous devons comprendre que notre interdépendance exige et exigera une solidarité internationale plus étroite. Aujourd'hui, la communauté internationale, regroupée autour de l'Organisation des Nations Unies, doit s'engager de concert dans cette direction. De par son caractère virtuellement universel et les moyens dont elle dispose, l'Organisation des Nations Unies est la seule organisation capable de servir la réalisation d'un tel objectif. J'espère sincèrement que la crise qu'elle traverse actuellement n'est que passagère.

56. L'intérêt primordial que porte la communauté internationale à la sauvegarde de l'Organisation devrait nous permettre à tous d'unir nos efforts pour surmonter les problèmes.

57. Le XXe siècle a été le témoin de progrès sans précédents dans toutes les sphères de notre vie. Malheureusement, ce progrès n'a pas été égal partout. Le bien-être matériel de l'homme a bénéficié du bond considérable qu'ont fait la science et la technologie et la solution des problèmes mondiaux s'en est trouvée facilitée. Pourtant, doutes, idées fausses, préjugés, méfiance et intérêts personnels étroits continuent d'envenimer les relations entre les peuples et les nations. Dans bien des cas, la rapidité du progrès a nui à l'harmonie du développement et à l'adaptation sociale des générations, et l'humanité est en proie à un conflit spirituel.

58. Dans notre poursuite du progrès matériel, nous nous sommes montrés parfois insensibles et impatients, avides et égoïstes. De nos jours, on met en doute le bien-fondé des valeurs traditionnelles. La destruction aveugle de l'environnement naturel, l'indifférence affichée à l'égard des êtres les plus

défavorisés de l'humanité risquent de mettre en péril tout le progrès matériel que nous avons acquis.

59. Un progrès qui s'accompagnerait de la perte de notre âme n'aurait aucun sens et irait à l'encontre du but recherché. Nous ne devons pas oublier que les attributs qui distinguent la race humaine des autres formes de vie se résument en une expression : le génie humain, dont l'esprit est la quintessence.

60. En cette Année internationale de la paix, engageons-nous de nouveau à oeuvrer ensemble pour un monde de paix, non seulement un monde libéré de la guerre, un monde où l'homme ait simplement une chance de survivre, mais un monde où règnent la justice et le respect de la dignité humaine. Seule la paix, qui est indivisible, peut nous permettre de réaliser toutes nos aspirations.

61. Que l'Organisation des Nations Unies s'engage dans le XXI^e siècle animée d'un nouveau sentiment de confiance et d'une vitalité nouvelle.

62. Que l'Organisation des Nations Unies indique clairement à l'humanité la voie à suivre vers le prochain millénaire.

63. Que la quarante et unième session s'évertue à faire de l'Organisation des Nations Unies une meilleure organisation pour un monde meilleur.

64. Pénétrés de cet esprit, mettons-nous à l'oeuvre.

Organisation des travaux

65. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme cela a été annoncé dans le Journal, immédiatement après cette séance, les grandes commissions se réuniront pour élire leur président. Ensuite, se tiendra la 2^e séance pour l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 55.

Note

¹ Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Protocole facultatif et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [résolution 2200 A (XXI), annexe].